

<https://47.snuipp.fr/La-liberte-de-manifester-enfin-deconfinnee>



La liberté de manifester enfin déconfinée !

- Actions -

Date de mise en ligne : lundi 15 juin 2020

Dernière mise à jour : 15 juin 2020

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Le conseil d'État, en faisant droit au recours des organisations syndicales CGT, FSU, SAF, Syndicat de la magistrature et Union Syndicale Solidaire, rappelle au gouvernement qu'il ne peut pas interdire les manifestations au prétexte de la crise sanitaire.

Le Conseil d'État rétablit la liberté de manifester dans le respect des mesures barrière car cette interdiction générale et absolue, contraire à la liberté d'expression collective des idées et des opinions, à la liberté de réunion et à la liberté syndicale, n'était ni justifiée par la situation, ni adaptée, ni proportionnée.

C'est une belle victoire collective, salubre pour les libertés et la démocratie, et de bon augure dans le cadre du débat parlementaire à venir sur la sortie de l'état d'urgence sanitaire !